



VILLE DE CHAMPLAN

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 : **ORGANISATION DES ECOLES, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Dans le cadre d'une réactivation de la circulation du virus en France et en Essonne, il est nécessaire de prendre des mesures de précaution afin de limiter sa propagation. Par conséquent, cette rentrée scolaire est organisée pour protéger au mieux enfants et adultes présents dans les écoles et structures municipales.

Le dernier protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, rédigé par le ministère de l'Education nationale, est paru le 26 août. Il permet d'accueillir de nouveau tous les élèves à l'école.

La mairie, en concertation avec les deux écoles et l'Inspectrice de l'Education nationale, vous informe des mesures mises en place pour garantir au mieux la sécurité de vos enfants durant cette situation sanitaire.

Ce présent document précise les conditions d'accueil des enfants à l'école, au transport scolaire et à l'accueil de loisirs.

La rentrée scolaire des élèves se fera le mardi 1^{er} septembre aux horaires d'ouverture habituels des écoles. Concernant les élèves de Petite section, les enseignants informeront les parents concernés des conditions d'accueil lors de cette première journée.

Les accueils périscolaires et le transport scolaire sont maintenus. Toutefois, en raison de la réorganisation des services pour limiter le brassage des enfants, des aménagements horaires et des mesures sanitaires sont mises en place.

Les mesures habituelles d'hygiène seront renforcées afin de limiter la propagation du virus. Un nettoyage des locaux sera réalisé deux fois par jour, au moment de la pause méridienne et en fin de journée.

Un nettoyage des mains est prévu, a minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après utilisation des toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Afin de limiter la propagation du virus, il est demandé aux parents de surveiller la température de leur enfant. En cas de fièvre (38°C ou plus), les parents doivent garder leur enfant à domicile et se rapprocher de leur médecin.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ECOLE DES SAULES

Durant le temps scolaire, tous les élèves seront accueillis dans leurs classes respectives. Il n'y aura aucune distanciation physique possible au sein de la classe.

Les accueils périscolaires sont maintenus et **les horaires restent inchangés.**

Afin de limiter le brassage entre les différentes classes, il a été convenu de séparer l'école en deux groupes distincts :

- un Groupe A composé de la classe 1 (GS) et de la classe 2 (GS/MS) ;
- un Groupe B composé de la classe 3 (PS/MS) et de la classe 4 (PS/MS).

Au sein des groupes, le brassage entre classes d'élèves sera limité dans la mesure du possible : temps de récréation séparés, répartition des enfants par classe durant le repas et pendant les activités lors de l'accueil du matin et du soir.

L'équipe éducative et les agents d'animation porteront obligatoirement le masque.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ÉCOLE DE LA BUTTE

Durant le temps scolaire, tous les élèves seront accueillis dans leurs classes respectives. Il n'y aura aucune distanciation physique possible au sein de la classe.

Afin de limiter le brassage des élèves, il a été convenu d'isoler les bâtiments entre eux. Ainsi, il y aura trois groupes distincts :

- un Groupe 1 composé des classes du bâtiment 1 (CP, CE1, CE2)
- un Groupe 2 composé des classes du bâtiment 2 (CM1, CM2, CM1/CM2)
- un Groupe 3 composé des classes du bâtiment 3 (CP/CE1 et PS/MS)

Au sein des bâtiments, le brassage entre classes d'élèves sera limité dans la mesure du possible : temps de récréation séparés, répartition des enfants par classe durant le repas et pendant les activités lors de l'accueil du matin et du soir.

Pour des raisons organisationnelles durant cette période de circulation active du virus, **l'accueil du soir à l'école de la Butte se terminera à 18h00 à compter du 1^{er} septembre 2020.**

L'équipe éducative et les agents d'animation porteront obligatoirement le masque.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS AU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour sécuriser la présence des enfants dans un même espace clos, **il est demandé aux enfants, scolarisés en élémentaire uniquement, de porter un masque.** Les maternels ne sont pas concernés compte tenu de leur âge.

Les enfants devront porter leur masque durant le trajet du matin et du soir ainsi que pendant le trajet au centre de loisirs. Les animateurs veilleront à ce que les enfants mettent leur masque et le rangent, à la fin du trajet, dans une pochette.

Il sera fourni gratuitement deux masques en tissu et une pochette aux enfants prenant le transport scolaire. Les masques ont été confectionnés par le club couture de Champlan.

Il est demandé aux parents de laver les masques régulièrement et de veiller à ce que chaque enfant dispose d'au moins un masque par jour de trajet.

Si la santé de l'enfant ne lui permet pas de porter un masque, merci d'en informer le service EJE.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs a été aménagé pour recevoir les différents groupes d'enfants formés dans les écoles (par bâtiment à l'école de la Butte et en deux groupes à l'école des Saules) afin de limiter les brassages entre enfants et de maintenir les mesures sanitaires menées dans les établissements scolaires.

Pour des raisons organisationnelles durant cette période de circulation active du virus, **l'accueil de loisirs modifie ses horaires, à compter du 1^{er} septembre 2020. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00 tous les mercredis.**

Les agents d'animation porteront systématiquement le masque.

1. En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, éternuement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs etc.)

L'enfant ne devra pas se rendre à l'école ou à l'accueil de loisirs. Les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures à prendre.

Si les symptômes apparaissent à l'école ou à l'accueil de loisirs, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de l'enfant dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. L'enfant devra porter un masque.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de l'école ou de l'accueil de loisirs de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant le cas échéant.
- Un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures devra être effectué.

L'enfant ne pourra revenir à l'école ou à l'accueil de loisirs qu'après un avis du médecin traitant. Les parents devront fournir un certificat d'aptitude à la reprise de l'école.

2. En cas de test positif du Covid-19

- L'école et la mairie informent sans délai les autorités sanitaires.
- La famille sera contactée par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage ainsi que les décisions de quatorzaine, de fermeture complète ou partielle de l'école, de suspension des services municipaux pourront être prises par les autorités sanitaires et/ou le Maire.
- Un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement devront être faits.

Cette procédure s'applique également pour le personnel de l'Education Nationale et de la collectivité territoriale.